

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi 06 septembre 2023

COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL

Etaient présents :

Membres élus :

Mesdames et messieurs Patrick VASSAL, Patrice VARLET, Michel FACCIN

Membres nommés :

Mesdames et messieurs Gilbert LEPELTIER, Maryse GUYOMAR, Renaud GUILLEMARD, Simone LONG, Yvonne DANIELLOT, Nadine CHOIGNON

Membres représentés : Vincent MORISSE par Patrick VASSAL, Danielle PROVOST par Maryse GUYOMAR, Josiane DEVAUX DE MOURGUES par Patrice VARLET

Membres absents : Justine PERONNET, Thierry GOBINO

Secrétaire de séance :

Claire MATARI

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président ouvre la séance à 17h34.

7. DECISION MODIFICATIVE N°1 - RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS - BUDGET 2023

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

-d'approuver la décision modificative n°1 du budget 2023 de la Résidence Autonomie Les Tilleuls.

8. DECISION MODIFICATIVE 1 - EXERCICE 2023 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale.

9. FLUX FINANCIERS - REMBOURSEMENT DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES TILLEULS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide : **A L'UNANIMITE**

-Que le montant du loyer annuel demandé au budget annexe Résidence autonomie Les Tilleuls pour l'occupation des locaux, situés au 17 avenue Georges POMPIDOU à Sainte-Maxime, est établi à 110 000 € ;

-Que ce loyer est fixe et non révisable ;

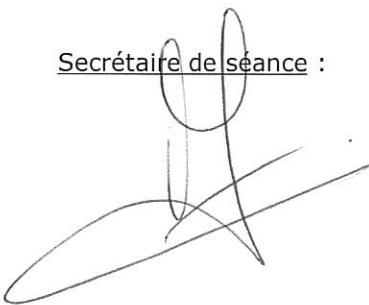
-Que les versements au bénéfice du budget principal du CCAS, propriétaire des locaux, seront réalisés mensuellement à terme échu, avant le 10 de chaque mois ;

-Que la 1ère mensualité est calculée au prorata temporis à partir de la date d'acquisition prévue par l'acte notarial ;

-Qu'il ne sera pas demandé de remboursement de la taxe foncière supportée par le budget du centre communal d'action sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h22.

Secrétaire de séance :



Président de séance :

